



BULLETIN D'INSCRIPTION - CONTRAT DE FORMATION

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Merci de fournir les documents suivants :

- Le bulletin d'inscription
- Un chèque d'acompte de 20% du montant de la formation (Cf. Annexe Tarifs)

Pour le règlement de votre formation :

- Le formulaire de demande de prélèvements (si paiement en plusieurs mensualités)
- OU
- Un chèque du montant global de la formation (sans l'acompte de 20%)

Si vous êtes demandeur d'emploi ou étudiant, pour bénéficier de notre tarif préférentiel, vous devez joindre :

- Un justificatif demandeur d'emploi
- La copie de la carte étudiante ou un certificat de scolarité de l'année en cours

Les règles d'inscription :

- Réductions non cumulables.
- Possibilités de financement pour les formations professionnelles. Pas de réduction (pack ou chômeur étudiant) pour les prises en charge de financement.
- Frais de dossiers de 60€ pour les financements*
- Toute demande de prise en charge de financement doit être demandée au minimum un mois avant le début de la formation.
- Paiements échelonnés possibles, jusqu'à 10 fois (3 fois max pour les financements**), acompte compris Minimum 100 € par prélèvement*** Frais de dossier de 15€
- Les frais de virements effectués depuis l'étranger sont à la charge du client

**Les frais de dossiers seront dus lorsque les documents pour la prise en charge seront édités*

***Pour les demandes de prise en charge de financement, les frais de gestion d'un paiement du client en plusieurs échéances est de 30 € pour règlement en 2 fois, et à 60 € pour règlement en 3 fois (chèque ou virement)*

****Paiements gérés par GoCardless. Consultez la [politique de confidentialité de GoCardless](#)*



BULLETIN D'INSCRIPTION - CONTRAT DE FORMATION

ANNEXE : TARIF TTC (applicable sur l'année en cours)

Autohypnose

Intitulé de la formation	Durée	Montant	Acompte
Autohypnose en groupe	2 jours	235€	50€
Autohypnose en individuelle	3 X 2 heures	250€	50€



BULLETIN D'INSCRIPTION - CONTRAT DE FORMATION

Devenir Praticien en Hypnose ou OTR

Intitulé de la formation	Durée	Montant	Acompte
Praticien en Hypnose ou OTR (Tarif Normal)	10 jours	1515 €	303 €
Praticien en Hypnose ou OTR (Tarif Réduit)*	10 jours	1289 €	257 €
Praticien en Hypnose ou OTR en week-end (Tarif Normal)	12 jours (3 modules de 4 jours)	540 € chaque module	100 €
Praticien en Hypnose ou OTR en week-end (Tarif Réduit)*	12 jours (3 modules de 4 jours)	485 €	100 €



BULLETIN D'INSCRIPTION - CONTRAT DE FORMATION

Praticien en Hypnose ou OTR (Tarif Normal)	A distance + 3 jours en présentiels	690 €	100 €
Praticien en Hypnose ou OTR (Tarif Réduit)*	A distance + 3 jours en présentiels	586 €	100 €
<u>E-Learning</u> Praticien en Hypnose ou OTR (Tarif Normal)	E-learning	389 €	100 €
<u>E-Learning</u> Praticien en Hypnose ou OTR (Tarif Réduit)*	<u>E-Learning</u>	299 €	89 €
Certification Praticien en Hypnose ou OTR	Stage de 3 jours	399 €	99 €

Devenir Maître Praticien hypnose

Intitulé de la formation	Durée	Montant	Acompte
Maître Praticien en Hypnose (Tarif Normal)	5 jours	995€	199€
Maître Praticien en Hypnose (Tarif Réduit)*	5 jours	845€	169€



BULLETIN D'INSCRIPTION - CONTRAT DE FORMATION

Cours du soir Hypnose ou OTR : Devenir Praticien en Hypnose ou OTR

Intitulé de la formation	Durée	Montant	Acompte
Praticien en Hypnose ou OTR (Tarif Normal)	1 an	1515 €	303€
Praticien en Hypnose ou OTR (Tarif Réduit)*	1 an	1289 €	257€



BULLETIN D'INSCRIPTION - CONTRAT DE FORMATION

NOM : Prénom : Date de Naissance :/...../.....

Lieu de naissance : Département :

Adresse :
.....
.....

Code postal : Ville :

E-mail : Téléphone :

Je m'inscris à la formation suivante :

Dates (voir calendrier sur site) :

Lieu / Ville :

Règlement :

Je verse un acompte de 20% par chèque soit :€ (encaissement 10 jours après réception)

Le reste, par prélèvements en Mensualités (Acompte + 9 prélèvements maximum avec un minimum de 100€)

OU

Je verse la totalité par chèque en une fois, encaissé sous 10 jours : €

Le stagiaire signataire prend connaissance de l'ensemble de ce que suit :

L'objet de la présente formation professionnelle ne présente pas de lien avec une démarche médicale visant notamment à établir un diagnostic ou à traiter une maladie. Cette formation ne saurait être appréhendée comme une alternative à une quelconque thérapie qui ressortit à la compétence d'une profession réglementée.

L'organisme de formation se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'inscription pour des motifs tenant à la sécurité des personnes, à l'éthique professionnelle, aux capacités d'accueil ou à tout autre motif non discriminatoire lié au bon déroulement des phases de formation professionnelle. Toute personne présentant une fragilité ou un trouble notamment de nature psychiatrique ou psychologique ne peut participer à la formation et est invitée à se rapprocher d'un professionnel compétent en la matière. En cas de doute, le stagiaire doit prévenir l'organisme de formation au moment de l'inscription. En tout état de cause, le stagiaire est tenu d'en informer sans délais l'organisme CENTRE HBE - FORMATION qui ne saurait être tenu responsable d'un trouble découlant d'une fragilité psychologique exprimée ou révélée au cours ou postérieurement à la formation.

Dans le respect des législations et réglementations notamment professionnelles et éthiques, les formateurs qui interviennent au cours de la formation bénéficient d'une liberté d'action et d'une indépendance technique dans leur exercice professionnel.

Le stagiaire peut être exclu de toute ou partie de la formation organisée par CENTRE HBE-FORMATION sans aucun droit au remboursement dès lors que les formateurs constatent que le comportement dudit stagiaire est de nature à perturber gravement la formation dans des conditions qui rendent impossible le maintien de sa présence lors des séances de formation et notamment lorsque son comportement traduit une fragilité incompatible avec la poursuite du suivi de la formation, met en danger la santé du stagiaire, d'un autre participant ou d'un formateur, ou encore est constitutif d'un trouble grave à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Le passage d'un niveau de formation au suivant est validé en fonction des acquis de chaque stagiaire. La validation de Praticien ont une autorité et une valeur de reconnaissance interne à l'organisme de formation professionnelle et ne seront délivrées que sur démonstration des compétences théoriques et techniques du stagiaire

Il est précisé que ces diplômes et titres n'ont pas valeur de diplôme reconnu par l'Etat et ne permettent pas, par eux-mêmes, de revendiquer la qualité de psychothérapeute ou de psychologue.

Conformément à la loi informatique et libertés et en application du RGPD, le stagiaire signataire dispose d'un droit d'accès de modification, de consultation et de suppression de ses données personnelles et sensibles détenues par l'organisme de formation professionnelle.

Centre HBE – Formation Siège social : 98 chemin des agnets 31410 NOE

www.centrehbe.fr / s.deiss@centrehbe.fr

SIREN : 813498177



BULLETIN D'INSCRIPTION - CONTRAT DE FORMATION

Article 1 :

Toute inscription à la formation du Centre HBE implique la connaissance et l'acceptation entière des présentes Conditions Générales qui ont valeur de Contrat entre l'étudiant et le centre HBE.

Si l'étudiant soupçonne ou sait qu'il souffre d'un quelconque problème d'ordre physique ou psychologique, ce dernier s'engage à éventuellement suivre un traitement approprié jusqu'à amélioration complète avant d'entamer cette formation.

L'élève reconnaît aussi qu'aucun enregistrement personnel (audio ou vidéo) ne sera autorisé durant cette formation.

L'élève autorise le Centre HBE à utiliser d'éventuels enregistrements vidéo ou photos des formations où il est susceptible de figurer (droit à l'image).

Article 2 :

Dispositions financières :

Les tarifs sont exposés dans un document annexe à ce contrat. Le signataire doit joindre à ce contrat un acompte représentant 20% du montant total de la formation, accompagné du reste dû (jusqu'à 9 mensualités) et du justificatif tarif réduit le cas échéant pour enregistrer sa participation. Le signataire dispose ensuite d'un délai de rétractation de 10 jours. A l'issue de ce délai de rétractation, l'intégralité du prix de la formation est dû par le stagiaire sous réserve de l'application des dispositions de l'article L6353-6 du code du travail dans sa version en vigueur au jour de la signature.

Une fois le délai de rétractation dépassé, les participants ne pourront plus déplacer ou annuler leurs dates de formation sauf cas de force majeure.

En cas de modification ou d'annulation, le retour gratuit sera utilisé.

Les différents versements sont effectués par prélèvement bancaire (voir autorisation de prélèvement en annexe).

Le tarif de la formation ne comprend ni l'hébergement ni les repas, qui sont à la charge du stagiaire.

Toute participation à une formation offre la possibilité pour les participants de se réinscrire gratuitement une seconde fois, dans un délai de 5 ans suivant la première participation, en fonction des places disponibles.

Article 3 :

Inexécution totale ou partielle de la convention du fait de l'organisme :

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de l'organisme, les sommes indûment perçues seront remboursées (article L. 6354-1 du code du travail)

L'organisme se réserve le droit d'annuler une formation, pour raison pédagogique, ou à cause d'un nombre de participants trop peu élevé. Dans ce cas les sommes versées seront intégralement remboursées.

Article 4 :

Inexécution totale ou partielle de la convention du fait du stagiaire :

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire en raison de la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à sa personne s'analysant en un cas de force majeure, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat sous réserve d'un report prévu de la formation à laquelle le stagiaire a été empêché d'assister. La preuve de la survenance d'un cas de force majeure incombe au stagiaire.

Dans le cas de survenance d'un événement ne présentant pas les caractères d'un cas de force majeure, le stagiaire reste redevable de l'intégralité de la somme due pour la totalité de la formation et ne peut le cas échéant prétendre à ce titre à un quelconque remboursement.



BULLETIN D'INSCRIPTION - CONTRAT DE FORMATION

Article 5 :

Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable : Le tribunal de PARIS sera seul compétent pour régler le litige.

Le présent bulletin d'inscription est à expédier à l'adresse suivante: Stéphanie Deiss- Centre HBE 98 chemin des Agnets 31410 NOE

Le stagiaire (nom prénom) suivi de la mention « lu et approuvé »

Pour le Centre HBE, Stéphanie Deiss



BULLETIN D'INSCRIPTION - CONTRAT DE FORMATION

DEMANDE DE PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS

NOM :

PRENOM :

Email :

Montant (A rajouter 15 € de frais de dossier) :

Nombre d'échéance désiré (jusqu'à 10X) :

Merci de me faire parvenir l'autorisation de prélèvement pour mon paiement en plusieurs fois par mail.

J'ai bien pris note que ces prélèvements seront effectués par la société GoCardless pour le compte du Centre HBE – Formation et qu'un échancier me sera alors envoyé par mail.

Le stagiaire (nom prénom) suivi de
la mention « lu et approuvé »